

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 1

Artikel: À la recherche d'une nouvelle discipline [suite]
Autor: Cingria
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la recherche d'une nouvelle discipline ¹.

II

L'armée est un organisme qui sert à défendre une nation contre les peuples sauvages ou destructeurs, les fanatiques ou les conquérants. L'armée, à qui les gouvernements ou les institutions confient le mandat de protéger leur libre existence, use, dans ce but, de différents moyens : le courage individuel et collectif, l'entraînement physique, la connaissance des moyens techniques de destruction, enfin la discipline.

Il existe dans la société une autre institution qui, pour arriver à ses fins, emploie également la discipline : c'est l'école. L'école est un organisme qui a pour but, en soulageant les parents, d'apprendre aux enfants à agir raisonnablement lorsqu'ils seront devenus des citoyens.

Ainsi deux institutions, complètement différentes, empruntent le même moyen, la discipline, pour servir l'Etat, l'une en détruisant, l'autre en construisant.

C'est prouver que la discipline est moins une vertu en elle-même qu'un moyen d'action. Mais dans l'armée comme dans l'école, les instructeurs comme les instituteurs sont trop souvent tentés, par déformation professionnelle, de confondre la chasse avec la proie et de considérer la discipline comme un but plutôt qu'un moyen.

Cette confusion est dangereuse, car elle empêche ceux qui dirigent les armées et les écoles d'atteindre aux seuls résultats qu'on est en droit d'attendre de ces institutions, savoir : pour l'armée, de former des soldats capables d'anéantir les ennemis de la nation, et pour l'école, d'éduquer les enfants de manière à en faire des citoyens conscients de leurs devoirs envers la société et de leurs droits.

Mais tandis qu'à l'école, on a cherché à réagir contre cette conception erronée de la discipline, dans les armées il ne s'est rien tenté de pareil, sinon au cours même de la guerre,

¹ Voir livraison de novembre 1921.

c'est-à-dire devant le besoin et d'une façon tout à fait empirique, sans qu'on essayât vraiment de réformer un système suranné et compliqué¹.

Il existe, dans le canton du Tessin, certaines écoles gouvernementales où l'on a fait table rase de la vieille discipline pour la remplacer non pas par l'anarchie, mais par une discipline nouvelle.

Je ne veux pas entreprendre ici l'histoire des écoles Montessori ni en décrire la méthode. Qu'il suffise de dire que, pour établir ce genre d'école, il s'agissait de rompre avec tout ce qui, dans l'ancienne discipline scolaire, gênait le développement de l'enfant. Il fallait le faire tout en surveillant, dirigeant et instruisant les élèves. On y est arrivé par des moyens qui ont dû faire frémir les vieux pédagogues.

Liberté d'aller à l'école ou de n'y pas aller, d'y arriver à l'heure ou n'importe quand, d'y choisir sa place, d'y étudier la branche qui sourit à l'enfant, ou de causer, ou de ne pas étudier, ou même de dormir en classe ; liberté de quitter sa place, de dessiner sur les murs couverts de planches noires. Défense seulement de nuire à son prochain, de le déranger, de l'empêcher d'étudier, de conserver une chandelle sous le nez sans la moucher, de salir outre mesure l'école, d'être impoli, d'abîmer, de déchirer, en somme d'être nuisible à soi ou aux autres.

De pareilles méthodes demandent des installations spéciales et, de la part des pédagogues, un tact infini ; elles n'ont encore été expérimentées, dans le domaine de l'instruction publique, que dans des écoles enfantines. Mais là, quel résultat ! Combien les enfants aiment l'école ! Rien ne la leur ferait manquer, bien qu'ils n'y soient pas régulièrement astreints. Et avec quelle facilité ils apprennent ! Et surtout comme ils sont sages en classe et combien abusent-ils peu de leur liberté !

Je sais que l'école que j'ai visitée et dont j'ai étudié un peu le système est établie dans une petite ville dont la population est particulièrement douce et policée. Mais les enfants

¹ J'ai appris, depuis que j'ai écrit ces lignes, qu'en France on expérimentait de nouvelles méthodes d'instruction militaire, basées bien davantage sur l'imitation de la discipline sportive que sur les anciennes méthodes de dressage. Mais comme cet article est écrit pour la Suisse, je n'en maintiens pas moins mes opinions.

qui la fréquentaient n'étaient pas tous Tessinois. Il y avait là de petits Italiens de tout le royaume, nés de milieux ouvriers dans lesquels la douceur et la discipline ne sont pas des vertus habituelles. Et sur eux, la méthode de l'école agissait comme sur les petits Tessinois.

Aussi peut-on affirmer, devant une expérience pareille, que le renversement de la vieille discipline scolaire, de ses routines, de ses préjugés et de ses complications, pour y substituer une discipline nouvelle, a abouti à un résultat positif. On peut donc dire qu'une discipline basée sur la solidarité et l'émulation réussit mieux qu'une discipline basée sur la tradition et sur la crainte. Dans cette école et celles qui lui ressemblent, les enfants sont plus rapidement instruits et mieux élevés que sous l'ancien régime scolaire.

J'ai poussé ma comparaison jusqu'à ce point pour démontrer qu'avec un changement rationnel de méthode, on peut arriver à renouveler les forces si nécessaires à la discipline. Puisque ce moyen a réussi pour l'école, pourquoi ne pas l'essayer pour rajeunir la discipline militaire ? Je n'entends pas dire par là qu'on doive employer les moyens qui ont servi à M^{lle} Montessori pour réformer la discipline scolaire. Ici, j'abandonne ma comparaison, car entre l'armée et l'école il y a, dans le but à atteindre, divergence complète. L'école est un organisme de conservation, l'armée de destruction. L'armée cherche à faire de l'homme une arme de combat terrible et précise, tandis que l'école s'efforce de faire de lui un membre utile d'une nation pacifique.

Pour réformer la discipline militaire, il convient donc de procéder autrement que pour réformer la discipline scolaire. Je ne pense pas que notre génération, fatiguée par les guerres, y parviendra, mais espérons au moins qu'elle reconnaîtra la nécessité de trouver mieux. L'armée est une nécessité dont la création et l'entretien demandent une somme immense d'efforts, de ressources matérielles et de génie humain. Actuellement, ces valeurs lui sont livrées à regret par les citoyens. Ceux-ci ont le sentiment que les vieilles méthodes qui régissent les armées gaspillent des forces précieuses. Devant ce gaspillage l'homme prudent se révolte en silence et le peuple avec bruit.

Ne serait-il pas plus simple d'essayer de calmer ces justes sursauts de la conscience individuelle et collective en étudiant courageusement la façon de corriger les abus ?

III

La discipline militaire est le moyen de régulariser l'emploi de l'homme comme instrument de destruction au profit de la société. Il ne s'agit pas ici de l'homme en tant qu'individu, mais plutôt d'une foule organisée et obéissant à la volonté d'un ou de plusieurs chefs à qui la nation donne sa confiance. Cette force, ou plutôt ce moyen d'éducation et de défense mutuelle librement consenti qu'on appelle discipline est quelque chose d'infiniment délicat à organiser et à appliquer dans une société d'hommes libres qui ne reconnaissent plus ni l'esclavage, ni la tyrannie, ni la monarchie absolue de droit divin. Quoi de plus étrange, si l'on y réfléchit, que ce problème ? Voilà une société démocratique où tous les hommes sont égaux devant les lois. Dans cette société, vous choisissez quelques individus qui, par les mesures de leur corps, conviennent à l'emploi que vous exigez d'eux; vous les séquestrez momentanément loin de leurs familles, dans des sortes de prisons. Là, par persuasion, par suggestion, par des raisonnements et aussi par la force, vous leur inculquez l'idée d'obéir aveuglément à une classe d'hommes privilégiés dont la supériorité, en tant que chefs, ne peut pas être contestée.

Voilà des êtres chez qui, dès la première enfance, on a pris à tâche d'étouffer tous les instincts animaux de combat et même de défense; et l'on renverse subitement les méthodes, en réveillant en eux l'esprit de destruction, de chasse à l'homme et de meurtre. Et ceci en le justifiant par un but humanitaire, puisque ces individus, si étrangement préparés, sont destinés à protéger la propriété, la société, l'humanité et tout ce qui tend à en accroître le bonheur et la vertu.

Rien de plus contradictoire en apparence et, cependant, en réalité, c'est ainsi que cela se passe. On réveille la férocité d'une bête sauvage patiemment domestiquée, et on la dresse à n'employer sa force de destruction qu'au commandement

et dans un but défini. Voilà la vraie définition de la discipline militaire dans la société actuelle.

Et maintenant, pour arriver à ce résultat plus difficile à atteindre que celui de maîtriser des cataractes pour en obtenir de la lumière, on ne vous livre que de vieux règlements remplis de formules dont la langue et l'esprit datent du temps de Frédéric-le-Grand, si ce n'est même de Gustave-Adolphe. A-t-on jamais songé à l'absurdité de ces habitudes qui sont entrées dans nos mœurs sans que nous les ayons jamais assimilées ? Autrefois, la discipline était autre chose. Dans l'antiquité, les chefs militaires étaient, de par l'organisation de la société, des maîtres absolus, possédant naturellement tous les droits sur leurs soldats lesquels étaient leurs sujets ou leurs esclaves. La terre presque entière appartenait à une petite classe d'individus pour qui la guerre et la paix n'étaient qu'affaire d'ambition, parfois de juste ambition, de bon plaisir ou de querelles personnelles. Le reste de l'humanité devait leur obéir ; chacun pouvait être forcé de devenir soldat, dès qu'il plaisait à ces grands d'employer leurs sujets pour la guerre. Commander à ces soldats esclaves comme on commande à des animaux était chose facile.

En dehors des nations organisées de la sorte, il y avait bien quelques tribus libres, mais c'étaient des sauvages qui, par la barbarie de leur culture, vivaient toujours en état de guerre et pourtant ne présentaient aucune force sérieuse de résistance contre les rois et leurs armées disciplinées. Il fallait choisir entre la discipline ou la négation de toute civilisation. Mais dès que, de gré ou de force, on renonçait à la sauvagerie, on était obligé d'obéir aveuglément au roi, et ceci aussi bien pendant la paix qu'à la guerre.

Ce système était logique et ne prêtait à aucune confusion. Mais il ne satisfait pas complètement aux besoins de l'humanité. Avec une civilisation plus perfectionnée en effet, et surtout sous la pression du christianisme, qui détruisit l'esclavage, le système guerrier des anciens peuples dut, petit à petit, se modifier. J'ajoute « surtout sous la pression du christianisme », car s'il fut des nations de l'antiquité, comme les Grecs de Périclès et les Romains de la République, qui surent

organiser de magnifiques armées dégagées de l'obéissance d'esclave à un maître absolu, ce fut pour retomber plus tard sous la tyrannie d'un Alexandre-le-Grand ou d'un Auguste. La civilisation chrétienne, en abolissant lentement l'esclavage, introduisit dans la discipline militaire les sentiments nouveaux de chevalerie et d'honneur. Ces sentiments tempérèrent l'instinct guerrier et le maintinrent dans les bornes d'une utile défense contre les ennemis de la civilisation chrétienne. Mais peu à peu, la féodalité s'éteignit, la chevalerie tomba et les nations devinrent des royaumes jaloux désirant chacun s'étendre au profit des autres. Les rois qui, bien que souverains absolus, ne disposaient plus comme aux temps païens de leurs sujets en tant qu'esclaves, eurent recours, pour faire la guerre, à des mercenaires. Ils créèrent des armées composées d'hommes libres pris parmi leurs sujets ou ceux d'autres pays. Ces soldats s'engageaient par contrat à échanger leur vie et leur liberté contre une solde qui leur permettait de subsister. Ce mode de recrutement, qui fut presque universel depuis le XVI^e siècle jusqu'à la Révolution française, introduisit dans les armées une nouvelle discipline. Elle fut en quelque sorte engendrée par les contrats d'enrôlement. Cette discipline n'avait pas à compter avec les droits des citoyens, puisque ceux-ci les abdiquaient en s'enrôlant. Elle était donc naturellement forte. Elle avait à sa disposition des punitions incontestables, comme les châtimens corporels ou la mort. Nous devons à cette discipline bien des moyens d'obtenir l'obéissance que nous employons encore aujourd'hui dans nos armées de citoyens libres : le dressage, les revues, les parades, les alignements, les casernes, tout ce qui, dans l'armée, sent encore la geôle, la ménagerie ou le cirque.

C'est aussi cette discipline des armées de l'ancien régime qui nous a transmis tous les curatifs apportés par le christianisme à l'esprit guerrier. L'honneur et tous les devoirs qu'il engendre, la fidélité au drapeau, l'amour de la patrie nous ont été légués plus ou moins fidèlement à travers les siècles par la chevalerie ; mais ce sont les armées mercenaires de l'ancien régime qui nous les ont directement transmis.

Cette discipline des armées de l'ancien régime constituait

pour les soldats de Louis XV et de Frédéric II une excellente méthode d'éducation militaire. Napoléon s'en servit même avec succès en l'appliquant à ses armées de soldats-citoyens. Aujourd'hui, elle existe encore, mais au prix de quels sacrifices pour la dignité humaine et de quelles contradictions avec la condition des citoyens libres qui constituent les armées modernes !

Il vient de paraître en Suisse une brochure écrite par un général géorgien, soldat de race et de vocation, qui n'a cessé de se battre depuis 1914 jusqu'à ce jour¹. Le général Keresselidzé nous fait l'honneur de proposer l'organisation de nos milices suisses comme la forme d'armée convenant le mieux à la civilisation actuelle. Je crois cette opinion très livresque, car certainement l'auteur de cette brochure n'a pas étudié le fonctionnement de nos milices dans nos casernes et surtout en campagne. Mais il a raison lorsqu'il démontre que jusqu'à nos jours, et même pendant toute la grande guerre, toutes les armées belligérantes ont été dirigées et instruites selon un idéal de discipline conçu au temps des monarchies absolues et qui ne correspond plus du tout à nos mentalités et à nos formes de gouvernement.

Quelle confirmation de ce que j'ai avancé dans les premières pages de cette étude, avant d'avoir encore lu la brochure du général Keresselidzé ! Mais aussi quelle confusion de devoir avouer que nos milices suisses, dont on cite l'organisation comme un modèle, demeurent, selon nous, plus en arrière comme esprit que les armées de nations encore actuellement monarchiques ! Oui, avouons-le, ces milices qui, sur le papier, représentent le type des armées de citoyens-soldats, sont animées d'un esprit plus compliqué, moins adéquat à nos institutions que les armées permanentes. Cela parce que nos milices n'ont pas passé par l'épreuve de la guerre, qui ramena la discipline au nécessaire et en détruisit radicalement les abus dans les armées belligérantes.

¹ L'organisation et l'instruction de l'armée, par le général Léo Keresselidzé. Soleure 1920.

IV

Nous avons défini la discipline militaire. Nous avons esquissé son histoire. Nous avons parlé en passant des moyens dont elle dispose pour arriver à ses fins, et nous y reviendrons. Mais nous n'avons pas encore montré en quoi la discipline, telle que nous la pratiquons dans nos armées et spécialement dans l'armée suisse, est en contradiction avec les tendances de notre société moderne et par conséquent inutile et nuisible. Et nous n'avons pas non plus cherché par quels moyens on pourrait réformer complètement la discipline militaire sans en détruire l'efficacité, de même qu'on l'a fait dans certaines écoles pour la discipline scolaire.

Aussi, pour ne pas perdre de vue le but que nous poursuivons, nous allons, quitte à revenir ensuite aux principes généraux, étudier dans la pratique une des branches du métier militaire qui, comme chacune d'entre elles, comporte sa discipline particulière. Cette branche n'est pas une des plus importantes ; à la guerre, elle ne joue qu'un rôle secondaire. Cependant, il est curieux de constater que le service de garde — car c'est de lui que je veux parler — est considéré chez nous comme un des services les plus importants.

De toutes les branches du service militaire, il témoigne du plus grand nombre de persistances archaïques devenues inutiles et de complications pédantes. Il semble subsister tout exprès pour permettre de constater combien les principes des anciennes disciplines encombrant nos règlements et en rendent l'application difficile.

Lorsque nous aurons relevé que le service de garde, une fois débarrassé des végétations parasites, n'est qu'un service de police pour l'arrière, accompli le plus souvent par la gendarmerie d'armée, nous pourrions songer aux réformes qui devraient être introduites là où la discipline militaire entrave l'action et l'intelligence de l'officier ou du soldat.

Bien que j'aie fait passablement de service, il ne m'est arrivé qu'une seule fois de monter la garde, c'est-à-dire d'être commandé pour le service de garde pendant 24 heures. C'est peut-être mon plus mauvais souvenir. Je me rappellerai toujours l'hébétement causé par ces longues heures d'immobi-

lité, cette lutte constante contre le sommeil, le contraste entre la moiteur de tanière du corps de garde et le froid cinglant du dehors, l'idiotie des conversations entendues à moitié pendant les courts repos entre deux poses, les réveils brutaux qui succèdent aux instants d'assoupissement. Les nuits d'avant-postes, les marches de nuit par la pluie, les étapes par la chaleur, dans la poussière, les stations en position d'attente sous le grésil et le gel, les alarmes à deux heures du matin après une journée de fatigue, le poids du sac après dix heures d'exercice et de manœuvre, sont choses dures à supporter. Mais aucune de ces sensations ne laisse le souvenir écœurant de celles qu'on éprouve pendant vingt-quatre heures de garde. D'ailleurs, chacune des épreuves est en rapport avec l'accomplissement d'un des devoirs essentiels du soldat au combat ; tandis qu'il est parfaitement inutile de fatiguer des hommes qui, le lendemain, devront reprendre leur travail quotidien, en leur faisant monter la garde devant des portes qu'il suffirait de fermer. Les fatigues des manœuvres, c'est l'apprentissage du métier de soldat, c'est utile. Les revues et les défilés, c'est du théâtre, cela émeut le public et souvent le soldat lui-même ; par là, c'est profitable à la cause de l'armée. Mais ces deux heures six fois répétées d'attente, de jour et de nuit, devant des locaux où il n'y a rien à garder ! Et avec tous les accessoires et les superfluités qui compliquent la consigne, les prises de pose au pas de parade, et les cris de « Caporal dehors ! » et les « Avancez à reconnaître ! » sans parler de la frousse constante d'être ramassé pour une pécadille dans l'inobservation des chinoïseries de ce service qui passe pour un service d'honneur ! A quoi bon cette survivance et cette parodie du service de garde sous le grand roi à Versailles, sans le décor ni la beauté, pour garder, je le répète, rien du tout ? Les soins excessifs voués à cette branche très accessoire de l'art militaire prennent un temps qu'il serait utile de consacrer à l'instruction du soldat au combat.

Souvenons-nous ici de toutes les gardes inutiles que, pendant cinq années de service actif, nous avons fait monter à nos hommes sous prétexte de développer chez eux l'esprit militaire ; souvenons-nous des complications apportées aux articles déjà si embrouillés du règlement, des raffinements

dont nous l'avons embelli, de toutes les prescriptions contradictoires que nous y avons ajoutées. D'ailleurs, à l'école de recrues déjà, quel est l'officier qui prend la garde et la mène à bonne fin sans accroc ? Combien de capitaines ont été blâmés parce qu'un de leurs hommes n'avait pas pris assez au sérieux la prise en parade d'un poste de garde ! Et que ne pourrait-on pas dire de la façon dont parfois on enseigne le devoir des sentinelles, avec imitation de pochard et autres plaisanteries d'un goût douteux. De tout cela, je ne parle pas, soyez-en sûr, en bolchéviste ou en intellectuel antimilitariste, mais en soldat désireux de voir l'armée mériter le respect auquel elle a droit.

Veut-on une comparaison ? Regardez ici la sentinelle, baïonnette au canon, devant sa porte fermée, derrière laquelle il n'y a rien, et, de l'autre côté de la rue, ce sergent de ville qui veille à l'ordre du quartier. Tous deux sont de faction pour un service de police. L'un embarrassé, inutile, attire l'attention ; l'autre est à son affaire, et pourtant passe inaperçu. Lequel est dans le vrai ? N'est-ce pas celui qui accomplit sa besogne sans bruit ni baïonnette, sans préoccupation qui le distraie de sa mission, et sans gêne dans les moyens dont il dispose pour l'exécuter ? S'il survient quelque accident ou quelque trouble dans son rayon de surveillance, il saura de suite rétablir l'ordre, pendant que l'autre restera soucieux de rien faire qui contrevienne à sa consigne. Plus souvent, son défaut d'habitude de ces sortes de besognes le conduira à aggraver le désordre. Pourtant, au service auquel elle est astreinte, la sentinelle devrait jouer le même rôle que l'agent de police. Notre règlement de service l'affirme :

« On établit des gardes pour la protection des personnes et de la propriété et, généralement, pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre. »

Quoi de plus raisonnable que ce paragraphe qui sert d'introduction au service de garde, et comment pourrait-on supposer que, sur un texte si clair, on épilogue jusqu'à faire du service de garde un casse-tête chinois ?

(A suivre.)

Capitaine CINGRIA.
